

Economie

Vers l'anti-crise d'entreprise

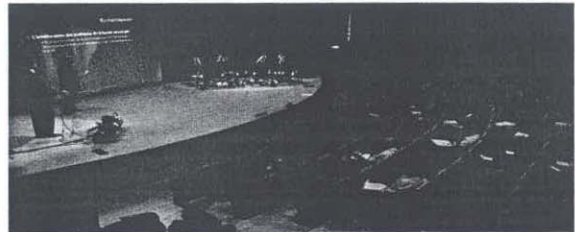
Prévenir les risques de défaillance et anticiper le dépôt de bilan tardif, divulguer la plus large information juridique et administrative, le colloque initié par le tribunal de commerce de Chambéry avec le soutien de l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives et la Caisse des Dépôts, en faveur de la sauvegarde des entreprises en difficultés, mi-mai à Chambéry, a jeté un pont sur les sables mouvants de la conduite d'affaire.

Pour la première fois, l'instance judiciaire a contrarié l'image de sanction qui lui est souvent associée pour préférer insister sur le besoin de réfléchir collectivement aux mesures de préventions, de sensibilisation et d'informations des chefs d'entreprises exposés à des difficultés. Enjeu de développement économique, l'appui aux sociétés fragilisées gage en effet de maintiens d'emplois, de ressources fiscales et surtout de valeurs humaines précieuses à la diversité et à l'attractivité industrielle de la Savoie. Cette action innovante au service du développement économique s'est donc posée des ambitions, en premier lieu résorber le nombre de donneurs d'ordre adeptes de la politique de l'autruche, tétanisés par la peur de confier ses soucis. Face à cette attitude menant généralement à la liquidation, juges, huissiers, mandataires ont revendiqué de nouvelles pratiques de la justice commerciale.



© Raphaël Sandraz

Encouragées en 2005 par le coup de neuf apporté par la loi dite "loi de Sauvegarde", les procédures collectives qui organisent les dispositifs de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaire (par opposition aux procédures à caractère confidentiel : le mandat ad hoc et la conciliation) ont été présentées comme des outils plus en faveur qu'en défaveur des entreprises. Dans une société judéo-chrétienne où l'échec est punissable, le message détonnait d'autant plus qu'il s'adossait à la présentation d'une charte d'engagement signée par 23 acteurs publics, consulaires et administratifs concernés par la justice commerciale. Reposant sur 5 fondamentaux, le tribunal de commerce a ici voulu



© Raphaël Sandraz

affirmer la désormais systématique promotion des mesures préventives auprès des chefs d'entreprises, l'existence d'une "trousse de secours" (de documentation détaillée) pour tout demandeur fragilisé, une communication amplifiée sur l'intérêt de la prévention et une information régulière des acteurs économiques sur les dispositifs de rebonds.

D'autres actions concrètes changeront bientôt le paysage des dirigeants fragilisés, à commencer par l'instauration d'un comité "Entr'aide" composé de chefs d'entreprises "guéris", intervenant bénévolement par saisine volontaire du chef d'entreprise pour l'écouter, l'aider et le conseiller en toute indépendance du tribunal. Les administrations ont également accepté de concourir au rebond des entreprises en difficultés : l'ASSEDIC se fendant désormais d'une prévention téléphonique anticipatrice, le greffe optant pour un guichet individualisé pour l'accueil des "fragilisés", l'association des garanties de salaires acceptant d'accélérer les délais de transmissions des pièces administratives. Forts de cet arsenal novateur, les chefs d'entreprises (dont seulement 5% relèvent de démarches malhonnêtes, les constats sont loin des patrons voyous !) disposent désormais des moyens d'anticiper la crise, sinon des conseils pour mieux rebondir.

Raphaël Sandraz

A noter : de prochains rendez-vous sur ce thème

- Le 27 sept : Journée d'échanges à Savoie Technolac : "promouvoir l'expérience et la valeur ajoutée de l'échec".
- Sept : soirées d'échanges de l'Agence économique de la Savoie avec les élus : "les enjeux d'un rebond de qualité".
- Sept : opération d'accompagnement personnel & professionnel par l'assoc. Renfort cadres auprès des chefs d'entreprises post dissolution.
- depuis mai : Savoie Entreprendre & Savoie Initiative mènent un "accompagnement du nouveau projet & appui financier"